

# COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU

VENDREDI 15 JANVIER 2021 À 19 H

*Le Conseil Municipal de Saint-Maurice-Aux-Riches-Hommes régulièrement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Francis FAGEGALTIER, Maire, dans la salle des fêtes, en conformité avec les instructions sanitaires en vigueur, le public n'étant autorisé à assister qu'à l'appréciation du Maire et hormis les journalistes.*

***Présents :** Éric AMENGUAL, Francis FAGEGALTIER, Séverine FRABOT, Vincent HISBERGUES, Christophe NION, Line PARISOT, Maud PROTAT-KOFFLER, Marilynne PROUST, Julie ROUILLEAUX, Philippe WITASSE*

***Absent excusé :** Rémy GUYOT*

***Secrétaire de séance :** Maud PROTAT-KOFFLER*

Ordre du jour :

- DECISIONS MODIFICATIVES
- QUESTIONS DIVERSES

## **1. DECISIONS MODIFICATIVES**

- Le comptable demande une rectification concernant une des décisions modificatives prise lors du dernier conseil. La régularisation des acomptes versés pour les travaux de l'étage de la Mairie doit être rectifiée comme suit :

Dépenses investissement : + 8 267,23 € au compte 21311 -041

Recettes investissement : + 8 267,23 € au compte 238-041.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte cette décision modificative.

- Afin de pouvoir régler des factures d'investissement avant le vote du budget 2021, la législation permet, par délibération et sous conditions (< à 25 % du montant budgétisé l'année passée) d'autoriser le mandatement en investissement.

Les dépenses d'investissement 2020 s'élevaient à 278 911,96 € (Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »).

Le Maire propose au conseil municipal de faire application de la législation à hauteur de 12 200 € (bien en dessous des 25 %)

Les dépenses d'investissement concernées seraient les suivantes :

**CHAPITRE 21 Total : 12 200 €**

- Achat Logiciels	700 €	compte 2051
- Achat Matériel informatique	2 500 €	compte 2183
- Travaux Mairie	3 000 €	compte 21311
- Achat Matériel voirie	3 000 €	compte 2152
- Achat Matériel école et atelier municipal	3 000 €	compte 2188

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte ces décisions budgétaires.

## **2. QUESTIONS DIVERSES**

### ➤ BULLETINS MUNICIPAUX

Les bulletins municipaux ont été distribués pour les résidences principales et envoyés par courrier pour les autres administrés. Suite à une remarque, le Maire indique que l'Etat civil publié dans le bulletin est l'Etat civil officiel enregistré sur la commune. Des actes enregistrés pour des personnes du village décédés dans d'autres communes n'y apparaissent que lorsque la

commune du décès demande une transcription de décès. Ce fait sera pris en compte pour le prochain bulletin.

#### ➤ LIVRETS D'ACCUEIL

Ne pouvant organiser une réunion d'accueil, le Maire a fait éditer des livrets d'accueil pour les nouveaux habitants de la commune, en ces temps perturbés, comme geste minimum de bienvenue.

#### ➤ NOUVELLES CONSIGNES DU FAIT DE LA PANDEMIE

L'école, la cantine scolaire, la garderie, l'agence postale et la mairie restent ouvertes.

Les horaires de la mairie et de l'agence postale sont modifiés les mardis à cause du couvre-feu : nouveaux horaires d'ouverture au public de 14 H 45 à 17 H 45 les mardis, sans modification les autres jours.

#### ➤ CHATS

Christophe NION indique que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, les propriétaires de chats non identifiés, c'est à dire non tatoués ou non pucés, s'exposent à une amende de 750 € et qu'il est interdit de nourrir les chats errants.

Le Maire fait remarquer qu'il est difficile de différencier un chat errant d'un chat en promenade.

La commune envisage cependant une campagne de capture et de stérilisation des chats errants sur la commune. Il serait nécessaire d'agir avant mars, en général début de la période de reproduction.

#### ➤ SENS UNIQUE RUE DU PETIT CLOS

Le panneau d'interdiction a été mis en place au carrefour avec la rue de la Forêt de Lancy. La mise en sens unique est donc effective conformément à l'arrêté du 28 juillet 2020.

#### ➤ DECHETS VERTS

Marilyne PROUST soulève le problème de la gestion des déchets verts. Le Maire rappelle l'interdiction de les brûler mais fait remarquer que c'est un sujet complexe car tout le monde n'est pas équipé pour les transporter dans un lieu de dépôt autorisé. Il attend des suggestions.

#### ➤ CHIENS ERRANTS

Si un chien errant est vu sur le territoire de la commune, il ne faut pas appeler la fourrière mais prévenir Julie ROUILLEAUX ou Marilyne PROUST.

#### ➤ VŒUX DU MAIRE

Cela avait été anticipé dans le précédent compte-rendu : il est confirmé qu'il ne sera pas possible de faire une réunion pour les vœux du Maire en 2021 compte tenu des contraintes imposées par le gouvernement. Le Maire entouré des conseillers municipaux a fait une vidéo pour exprimer les vœux. Cette vidéo sera diffusée aux administrés sur Facebook et sur le site internet dès que possible.

L'ordre du jour étant examiné et les questions diverses épuisées, la séance est levée à 20 H 15.

Le Maire, Francis FAGEGALTIER

